



# C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°4

Page 1 sur 2

## Réunion du 10 août 2026

**Président** : M. BOUQUET Jérôme.

**Présents** : Mmes DUTHIN Patricia. HERMANT Vanessa. MM. BARIS Jean-François. FERCHAUD Philippe. KOUROGHLI jamel. REPENTIN Eric.

**Absente** : Mme DELORT Catherine.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

### DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'APPEL

#### Appel du club de SAINT PORCHAIRE CORME ROYAL FC

#### Match n° 53957487 du 30/05/2026 en D3 Poule B FONTCOUVERTE FC 2 – ST PORCHAIRE CORME ROYAL1 :

Dossier traité par la Commission d'Appel dans le PV n°9 du 29/06/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➡ La commission de céans dit l'appel non fondé,
- ➡ Confirme la décision de première instance,
- ➡ Dit que la participation des joueurs concernés était régulière,
- ➡ Les frais liés à la présente procédure sont à la charge du succombant.

### DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

#### Match n° 53967242 du 07/06/2026 en D4 Poule E ROYAN VAUX AFC 3 – LIDONNAISE US 1 :

Dossier traité par la Commission de Discipline dans le PV n°4 du 15/07/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➡ Perte de la rencontre des deux clubs avec une sanction administrative de moins un point sur leur classement général de la saison 2025/2026.
- ➡ Le club de ROYAN d'un match de suspension de terrain à huis clos à domicile avec sursis pour un manquement de la police des terrains pour injures à répétition de leurs spectateurs, envers le club visiteur dès le début de la rencontre.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline.



# C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°4

Page 2 sur 2

## CHAMPIONNAT SENIORS D2

La Commission des Championnats Coupes et Challenges prend acte du courriel en date du 5 août 2026 adressé par Monsieur TOURE Mamady, entraîneur du club de LA ROCHELLE ACS, informant de la non-reprise de l'équipe senior évoluant en D2 pour la saison 2026-2027

**Le Président,  
Jérôme BOUQUET**

**Le secrétaire de séance,  
Éric REPENTIN**